



HAL
open science

Les Pôles d'Excellence Rurale en 2007: territoires concernés, ressources mobilisées, organisations des acteurs. Quels modes d'observation à des fins d'évaluation ?

Bernard Pecqueur, Pierre-Antoine Landel, Nicolas Senil, Nicolas Canova,
Nicolas Robinet, Xavier Julian

► To cite this version:

Bernard Pecqueur, Pierre-Antoine Landel, Nicolas Senil, Nicolas Canova, Nicolas Robinet, et al.. Les Pôles d'Excellence Rurale en 2007: territoires concernés, ressources mobilisées, organisations des acteurs. Quels modes d'observation à des fins d'évaluation?: Phase 1: étude à l'échelle nationale. 2007. halshs-00913774

HAL Id: halshs-00913774

<https://shs.hal.science/halshs-00913774>

Submitted on 4 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La place du patrimoine et de la culture
dans les projets de développement territorial

Les Pôles d'Excellence Rurale en 2007:
territoires concernés, ressources mobilisées,
organisations des acteurs.
Quels modes d'observation à des fins d'évaluation ?

Phase 1 : étude à l'échelle nationale

Bernard Pecqueur, Professeur

Pierre-Antoine Landel, Maître de Conférences

Nicolas Senil, ATER

Nicolas Canova, doctorant

Nicolas Robinet, géomaticien

Xavier Julian, master 2 IDT

Laboratoire Territoires-CERMOSEM

UMR PACTE 5194

Institut de Géographie Alpine

Université Joseph Fourier – Grenoble

Présentation de l'étude

Cette étude rentre dans le programme d'étude mené par la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) qui rassemble une dizaine d'équipe universitaire autour de l'étude des Pôles d'Excellence Rurale (PER). Le CERMOSEM, antenne ardéchoise de l'Institut de géographie alpine entend répondre, choisi par appel d'offre, entend répondre à la question de la mobilisation des ressources patrimoniales et culturelles dans les PER.

Le présent document présente la collecte des 343 dossiers de Pôles d'Excellence Rurale présentés dans le cadre de la première phase de l'appel à projet, réalisation des travaux d'analyse générale ayant trait à ces dossiers, analyse toponymique, analyse statistique, représentations cartographiques, réalisation d'une étude spécifique des dossier ayant choisis la thématique de la valorisation du patrimoine sur les territoires de Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Auvergne.

Sommaire

Présentation de l'étude	1
Sommaire	3
L'émergence des Pôles d'Excellence Rurale.....	4
La compétitivité en question	5
La notion de ressource territoriale	7
Méthodologie générale	8
Quelles ressources pour quels projets ?.....	9
La destinée patrimoniale.....	16
Perspectives de recherche	20
Bibliographie.....	21

L'émergence des Pôles d'Excellence Rurale

Lancé en 2005 par la DIACT, l'appel à projets « Pôles d'Excellence Rurale » constitue la contrepartie rurale des pôles de compétitivité mis en place un an auparavant, et réclamée par nombre d'élus locaux. Le nombre de réponses aux deux phases de l'appel à projets, estimé à plus de 700, souligne l'attractivité du label. D'après la DIACT, cela représente près d'un canton sur 4 et une intercommunalité rurale sur 2. Ce résultat lui permet de relativiser les critiques du dispositif, qui y voient une forme de recentralisation des politiques rurales.

Le concept de Pôle d'Excellence Rurale s'appuie sur la reconnaissance de la place centrale de la proximité entre les acteurs du développement dans les processus d'innovation (Aydalot 1986, Camagni et al., 2004). Appliquée à l'économie rurale, la notion de Systèmes Ruraux Localisés expliquerait de nouvelles formes d'organisation spatiale des activités économiques en milieu rural (Pernet et al., 1994). Elle traduit aussi la normalisation des nouvelles fonctions assignées au monde rural, qui apparaît comme un « réservoir de croissance » à partir d'activités nouvelles, sur lesquelles a été structuré l'appel à projet : la promotion des ressources naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation et la gestion des « bio ressources », l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, des pôles d'excellence technologique.

Les réponses à l'appel à projet constituent un matériau d'étude des dynamiques affectant le monde rural en 2007. Il renseigne en particulier sur l'état de la « projectivité » des territoires ruraux comprise comme étant leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques de projet articulant un horizon, à des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre, au travers de stratégies spécifiques. Ce faisant, les Pôles d'Excellence Rurale deviennent un outil de prospective permettant d'avoir une connaissance des ressources, des logiques et des valeurs que mobilisent les acteurs des territoires ruraux pour affirmer leur identité et construire une représentation de leur devenir.

La compétitivité en question

La finalité des Pôles d'Excellence Rurale, telle qu'elle a été affichée par le premier ministre (Courrier du 9/12/2005 envoyé aux ministres et aux préfets) est de favoriser « le dynamisme des zones rurales » en termes d'emploi et de développement durable, via « une coopération locale renforcée ». Trois critères principaux de sélection ont été mis en avant : l'emploi, la contribution au développement durable et le caractère innovant des projets. Par contre, dans les faits, ces critères ont été peu discriminants. En effet, si pour les emplois, il était demandé aux porteurs de projets de mentionner le nombre d'emplois créés ou maintenus de manière directe ou indirecte, pour le caractère innovant, ont été considéré comme tels des projets qui étaient nouveaux pour le territoire, bien que dans certains cas ils existaient ailleurs. Enfin, le développement durable n'a fait l'objet d'aucune obligation précise et aucuns éléments particuliers n'étaient demandés.

Mais derrière ces imprécisions et ces zones de latitude, la politique des PER tente de concilier deux impératifs, la compétitivité et la durabilité.

Si la compétitivité est devenue un véritable paradigme de l'action publique, elle est la conséquence d'un problème économique. Selon Roberto Camagni (2005), l'étude récente des systèmes économiques territorialisés les révèle en véritable concurrence. A l'inverse des Etats, ceux-ci ne sont pas soumis au principe ricardien de l'« avantage comparatif » mais à un « avantage absolu ». Dans le cas des territoires, la théorie traditionnelle du commerce international ne fonctionne pas (ceux-ci ne disposant pas notamment de la maîtrise de leur monnaie ou du coût de leur main d'œuvre). Ils disposent par contre d'un potentiel d'action sur leurs externalités, leurs modes de gouvernance, et les différents éléments soulevés par les études sur les Systèmes Productifs Locaux ou les milieux innovateurs (Courlet, Pecqueur, 1996). Dans le cas des territoires ruraux, ce phénomène prend une tournure originale. Il s'agit en effet de glisser d'une compétitivité polarisée à ce que la DIACT appelle une excellence diffuse. L'objectif est d'interpréter ces principes dans des territoires à faible densité, au travers d'une diffusion des dynamiques économiques et sociales.

Mais outre ces logiques de renforcement de leur compétitivité, il est aussi demandé à ces territoires de « participer au développement durable ». Pour cela, les projets doivent intégrer ses principes, ceux-ci n'ayant d'ailleurs pas été précisés aux porteurs de projet potentiels.

Il était simplement indiqué dans l'appel à projet en date du 15 décembre 2005, que « les projets seront également analysés en fonction de leur incidence environnementale : leur impact sur les ressources (en particulier l'eau, la biodiversité, les paysages) et les espaces (occupation des sols) devra être analysé. Seront en particulier privilégiés les projets qui contribuent à la promotion des démarches intégrées, qui contribuent à une limitation de « l'empreinte énergétique » des activités (processus économes en énergie, substitution par des sources d'énergie renouvelable,...) ou qui promeuvent des modes de production ou de consommation responsables ». Il était rajouté qu'« une attention sera également portée à la place accordée à la contribution du projet à la cohésion sociale et territoriale ».

L'apparition d'un souci de prise en compte de l'environnement au travers de la notion de développement durable, qui plus est dans une procédure qui vise aussi explicitement la compétitivité, interroge. Ainsi présenté dans cette politique, il semble clair que l'environnement n'est plus considéré comme un problème en soi, on ne parle plus de protection de l'environnement, mais comme un problème pour la compétitivité du territoire. Ainsi, en associant conjointement des objectifs de compétitivité et de durabilité, la politique de Pôle d'Excellence Rurale cultive en apparence les paradoxes. Poser aujourd'hui en ces termes l'avenir des territoires interroge. Il s'agit donc de questionner les dimensions conceptuelles d'une telle association et de manière plus pragmatique, ses pratiques.

Questionnements :

- o Quelles sont les ressources territoriales mobilisées ?
- o Quels sont les acteurs engagés ?
- o Quels projets sont mis en œuvre ?
- o Quelles logiques guident ces processus ?
- o Quels jeux d'acteurs dans le système de norme ?
- o Quelle autonomie des territoires dans la construction des projets ?
- o Existe-t-il des contextes favorisant l'émergence de processus similaires ?

Hypothèse principale :

La compétitivité des territoires reposerait alors sur leur capacité à mobiliser des ressources spécifiques (Colletis, Pecqueur, 1993, 2004), non délocalisables. La mise en évidence de ces ressources, leur organisation, leur insertion dans des logiques de construction et de développement territorial illustreraient des formes de développement différentes, au sein desquelles la mobilisation de la ressource patrimoniale occupe une place déterminante.

La notion de ressource territoriale

La notion de ressource nous permet de nommer ce qui fait la force des territoires. Les travaux menés jusqu'à présent nous ont permis de dissocier deux types de ressources évoqués ci-dessus (génériques vs spécifiques) mais aussi de les différencier des actifs. Ces apports nous offrent deux avancées intéressantes :

- o démarquer la notion de patrimoine de celle de capital, construite sur celle d'actif ;
- o cibler le processus d'émergence et de construction du patrimoine.

Parallèlement, l'étude de la notion de patrimoine nous renseigne sur le caractère spécifique de ce type de ressources. En effet, le patrimoine appréhendé en tant que ressource territoriale, nous renvoie au processus de construction territoriale, aux conditions de sa mise en œuvre, de son organisation et de ses valorisations.

Une ressource spécifique révélée

Les ressources spécifiques fondent la différenciation du territoire. Elles constituent des ressources endogènes, construites sur le temps long. En ce sens, elles s'apparentent au patrimoine territorial. Pourtant, l'étude de la notion de patrimoine nous permet de réinterroger la notion de ressource sous deux aspects nouveaux. Tout d'abord, les éléments avancés dans la partie précédente pose la question de l'articulation entre les dimensions marchandes et non marchandes des objets patrimoniaux. Secondement, il apparaît que le patrimoine possède une dimension collective que toutes les ressources spécifiques n'ont pas.

Ainsi, le patrimoine qu'il soit valorisé ou non se fonde sur un premier temps d'émergence et de reconnaissance partagée que nous avons qualifiée de révélation (François, Hirczak, Senil, 2006). Ce temps intermédiaire, inclus dans le processus d'activation de la ressource, l'extrait d'une seule efficacité économique, pour y faire acquérir une lisibilité sociale. La ressource spécifique ainsi révélée acquiert alors un nouveau statut qui l'inscrit au cœur de la dynamique territoriale. Il apparaît donc que si une ressource « est toujours un moyen de créer de la richesse » (Brunet, Ferras, Thery, 1992), il serait erroné de supposer que ces fins marchandes sont seules et uniques. Ainsi, « en abordant la question du patrimoine sous l'angle de la ressource territoriale, nous sommes donc en mesure de mettre en balance ces deux facettes de l'objet, en tant qu'outil du développement territorial : à la fois, un facteur potentiel de la croissance économique, confronté à la conjoncture marchande, et un élément fondateur de la dynamique socioculturelle locale qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité » (François, op. cit.). La valorisation marchande n'apparaît plus comme l'unique voie et ces « effets externes » ne sont plus seulement considérés comme des externalités. Le ressource territoriale ainsi appréhendée permet de ne plus systématiser le clivage marchand / non marchand, en l'abordant par le processus de construction.

Méthodologie générale

La méthode mise en œuvre s'appuie sur les questionnements initiaux de la recherche et sur notre cadre théorique fixé autour de la notion de ressource territoriale.

Pour mener ce travail d'enquête, nous avons travaillé sur les 342 dossiers déposés lors de la première vague. Ce travail s'est déroulé en trois temps :

→ **une approche toponymique**

à partir de l'étude des dénominations des territoires et des projets. L'objectif était de tenter d'identifier les principales logiques de construction du projet.

→ **des analyses statistiques et cartographiques**

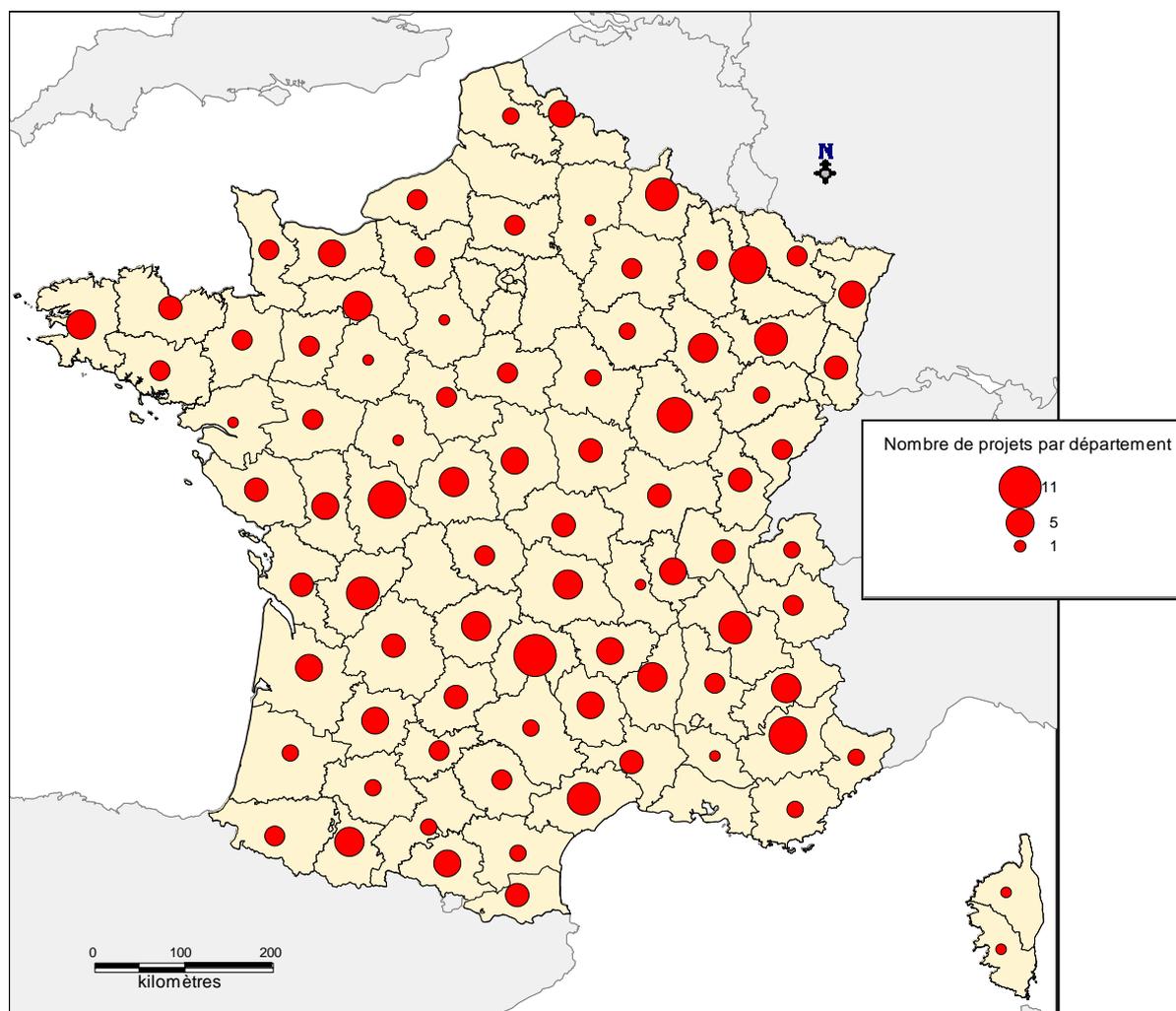
qui ont questionné les types de structures porteuses, la thématique prioritaire retenue, le nombre d'actions, l'homogénéité du projet, et le budget prévisionnel. Elles ont été complétées par des mises en forme cartographiques établies à l'échelle nationale par département et par région.

→ **une analyse des dossiers**

ciblée sur l'étude des projets mobilisant plus spécifiquement la ressource patrimoniale dans les 4 Régions Auvergne, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes, soit au total 37 dossiers. Une grille d'analyse ouverte a été pour ce faire mobilisée. Elle s'articule autour des sept entrées suivantes : Contexte, Objets, Acteurs, Projets, Logiques, Innovation, Excellence.

Quelles ressources pour quels projets ?

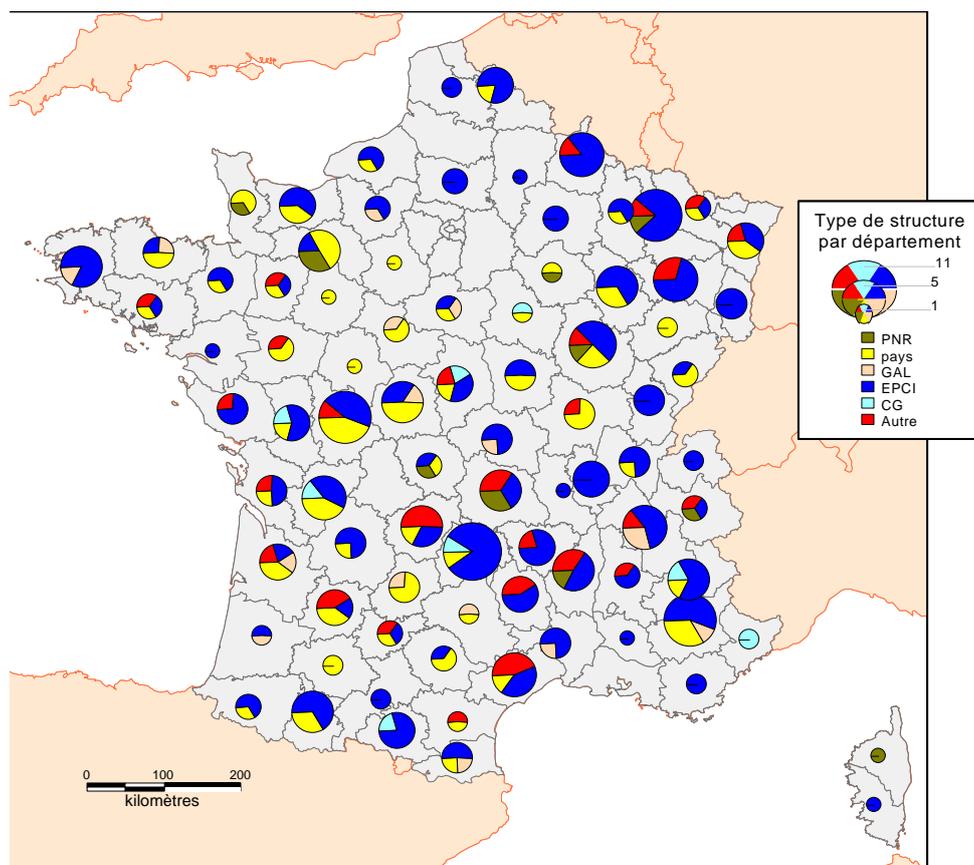
Carte1. Répartition à l'échelle Départementale du nombre de projet PER déposés lors de la phase 1, en France en 2006.



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007.

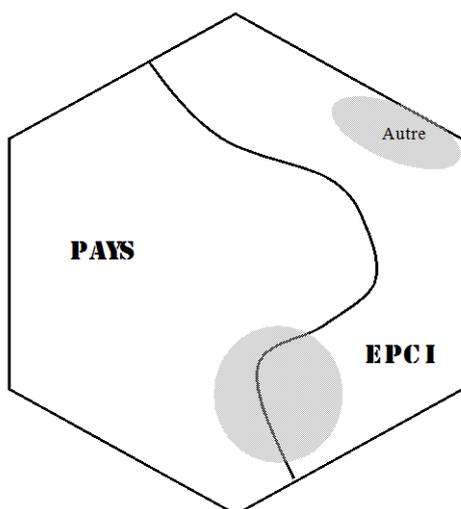
Cette carte met en évidence le nombre de projets de Pôles d'Excellence Rurale déposés par département métropolitain au titre de la première phase de l'appel à projets. S'agissant d'une politique destinée avant tout aux territoires ruraux (Zones de revitalisation Rurale ou intercommunalités de moins de 30.000 habitants), il est normal de voir ces derniers bien représentés (ex : Cantal, Haute marne, Alpes de Haute Provence). Une tendance nouvelle peut toutefois être relevée au travers du nombre de candidatures présentées dans des départements en reconversion industrielle tels que les Ardennes, la Meurthe et Moselle, le Nord, le Bas Rhin, les Vosges.

Carte2. Répartition à l'échelle Départementale du type de structure porteuse d'un projet PER déposés lors de la phase 1, en France en 2006



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007

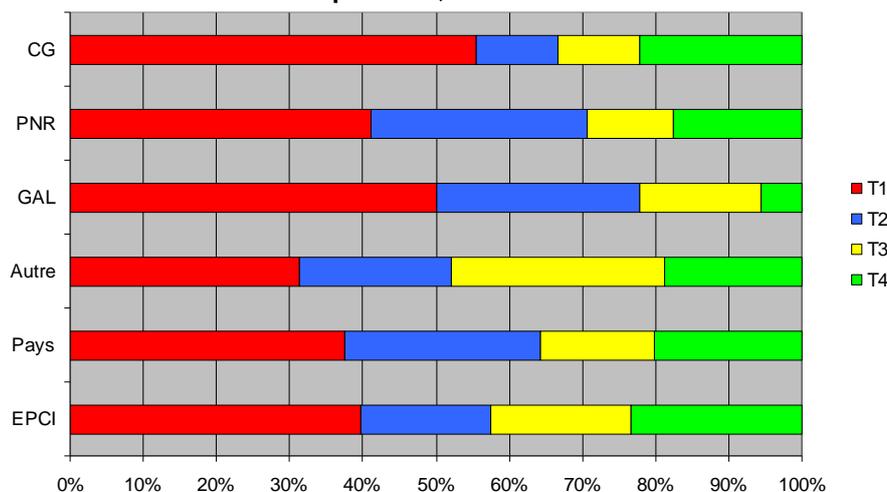
Carte3. Répartition schématique du type principal de structure porteuse d'un projet PER déposé lors de la phase 1, en France en 2006.



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007.

La carte des projets de PER en fonction du type de structure porteuse révèle une répartition différenciée au niveau national. La moitié ouest ainsi que le massif central concentre une majorité de Pays, tandis que la France de l'Est se caractérise par une forte proportion d'EPCI. Deux ensembles regroupant principalement des associations de développement local se démarquent (en grisé sur le schéma et intitulé « autre ») au sud du Massif Central et de façon plus récente dans l'extrême Nord-Est.

Fig1. Part de chaque axe porté par chaque porteur de projet PER déposé lors de la phase 1, en France en 2006.

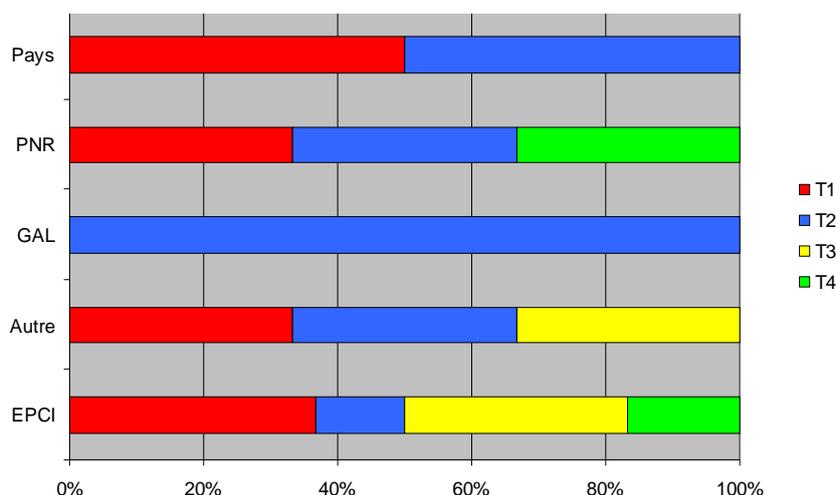


Les 6 types de porteur de projets portent tous dans leurs PER tous les axes. De plus, la proportion de chaque axe reste dans le même ordre de grandeur pour tous les porteurs. En effet, la proportion de :

- o l'axe T1 « tourisme » varie entre 30 et 55%
- o l'axe T2 « bio ressources » et T3 « services aux populations » entre 10 et 30%
- o l'axe T4 « technologie » entre 5 et 23%.

Les différents axes des PER portés ne sont donc pas liés à la nature des porteurs de projets.

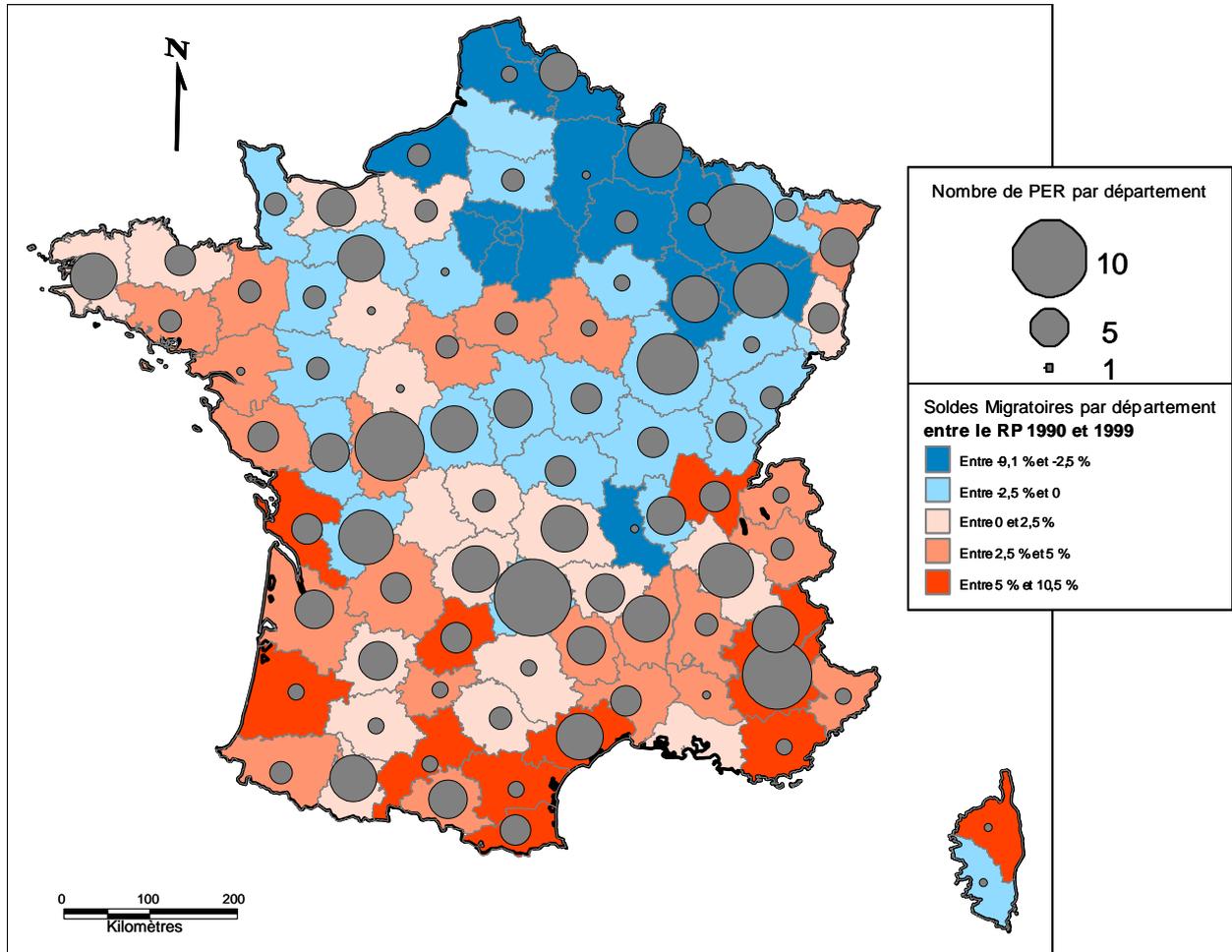
Fig2. Part de chaque axe porté par chaque porteur de projet PER déposé lors de la phase 1, en Rhône-Alpes en 2006.



Pour Rhône-Alpes, il y a des spécificités. L'axe 2 est le seul à être porté par tous les porteurs et est aussi le seul axe porté par les GAL. L'axe 1 est porté par les 4 autres à hauteur de 30 à 50%. L'axe 3 est porté seulement par les EPCI et les autres structures à hauteur de 30% et l'axe 4 est porté par les EPCI et les PNR à hauteur de 20 à 30%.

Comme à l'échelle nationale, le lien entre les différents axes et la nature des porteurs de projets ne semble pas évident.

Carte4. Soldes migratoires entre 1990 et 1999 et répartition par département des projets PER déposés lors de la phase 1, en France en 2006.

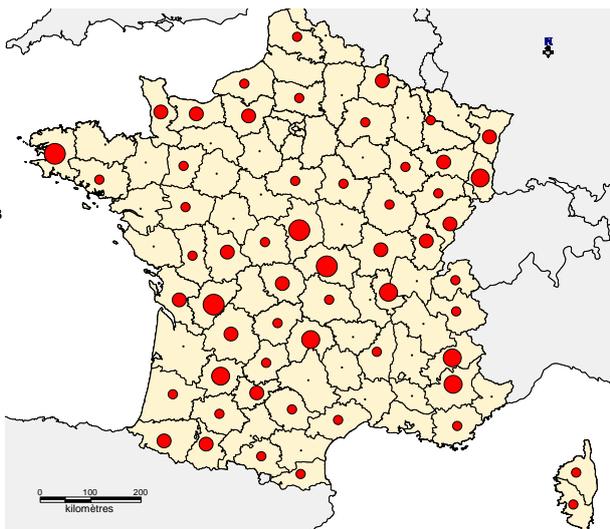
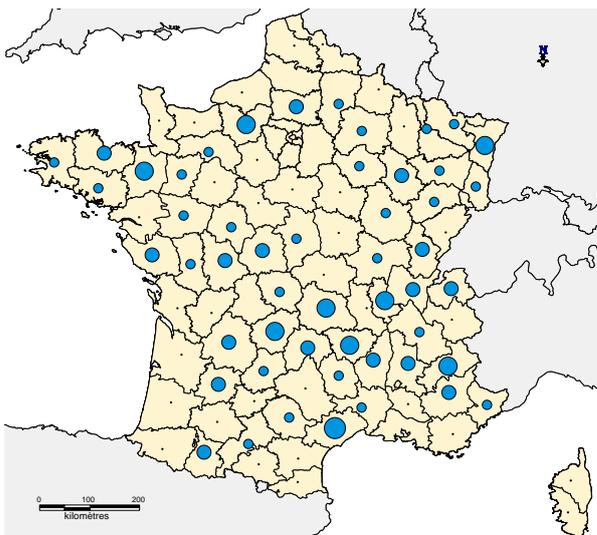
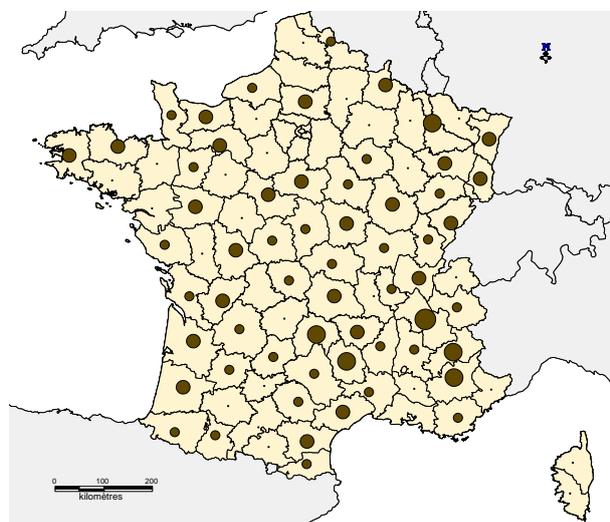
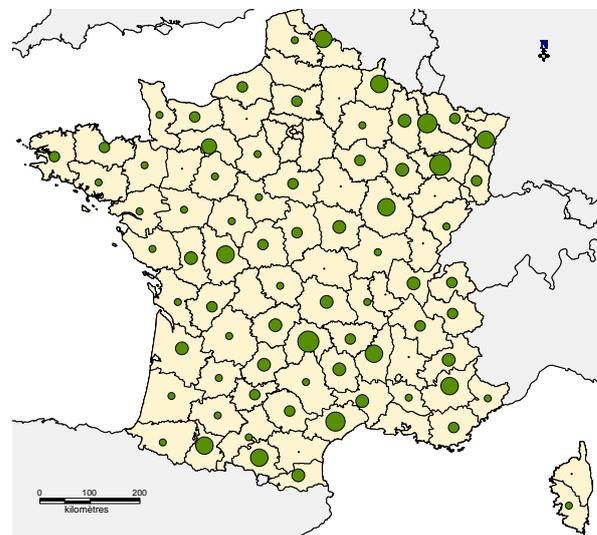


Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007.

Deux grandes tendances caractérisent les soldes migratoires par département à l'échelle de la France. Au Nord d'une ligne "La Rochelle - Bourg-en-Bresse", le solde migratoire est négatif pour la plupart des départements. A l'inverse il est généralement positif au sud de cette ligne.

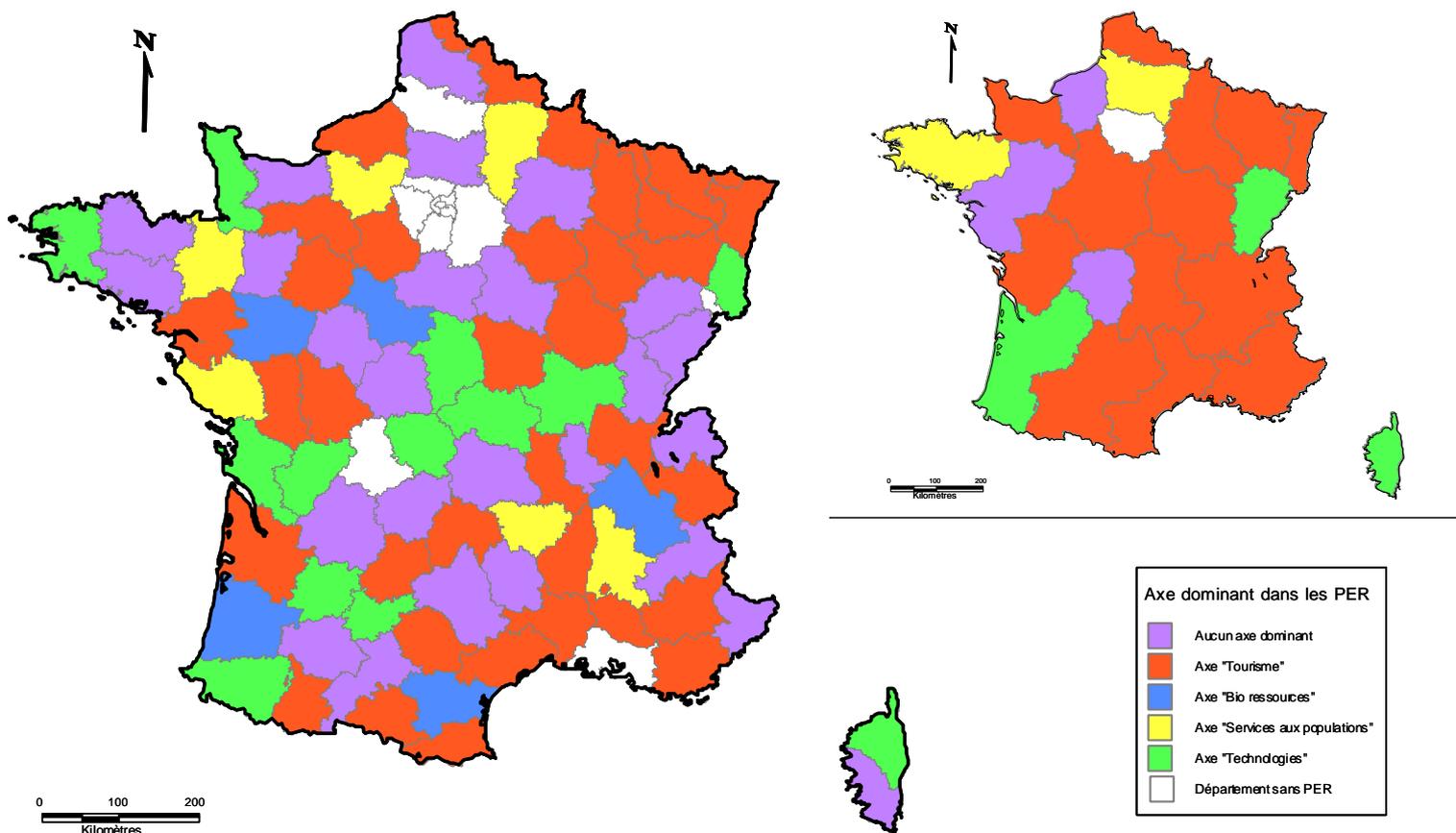
La répartition des Pôles d'Excellence Rurale dans les départements ne semble pas liée au contexte démographique.

Carte5. Répartition à l'échelle Départementale du nombre de projet PER déposés lors de la phase 1 par axe de réponse, en France en 2006.



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007.

Carte6. Répartition par axe dominant à l'échelle départementale et régionale dans les projets PER déposés lors de la vague1, en France en 2006.



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007.

Les départements dominés par l'axe « tourisme » (Est et pourtour méditerranéen) et ceux qui n'ont pas d'axe dominant sont majoritaires. Les autres tendances se répartissent de manière diffuse.

Cependant, sur la carte réalisée à l'échelle régionale (ci-dessus), l'axe « tourisme » est clairement prédominant. Ceci traduit la forte présence de l'axe « tourisme » dans les PER qui n'ont pas d'axe dominant à l'échelle départementale.

Le type d'action proposé dans le projet est mentionné près de cent fois sur l'ensemble des intitulés des dossiers. On retrouve ainsi les mots suivants : Valoriser (39 fois), développement (33), innover (11), construction (6), accueil (6), renouveler (5), promotion (5), renforcer (4), restructurer (3). Comme nous le montre le tableau ci-dessous, nous pouvons faire ici la distinction entre un type d'action où il s'agit de construire quelque chose de nouveau, et un autre type où le but serait plus de réaménager quelque chose.

Fig3. Type d'action envisagée dans les projets PER

« faire du nouveau »	« réaménager de l'ancien »
Développer Innover Construire	Renforcer Restructurer Renouveler

Cette approche duale questionne l'idée que la polarisation et l'ouverture à l'économie mondiale rentrent en contradiction avec l'objectif de cohérence territoriale. A une politique de compensation des handicaps, s'ajoute la valorisation de ressources spécifiques au territoire, ayant pour objectif de développer de nouvelles activités. Pour ce faire, la capacité d'innovation est étendue aux modes d'organisation des acteurs autour de ces ressources, tout en garantissant le maintien des activités existantes.

Une catégorisation des projets peut être proposée en fonction du nombre d'actions et de leur cohérence.

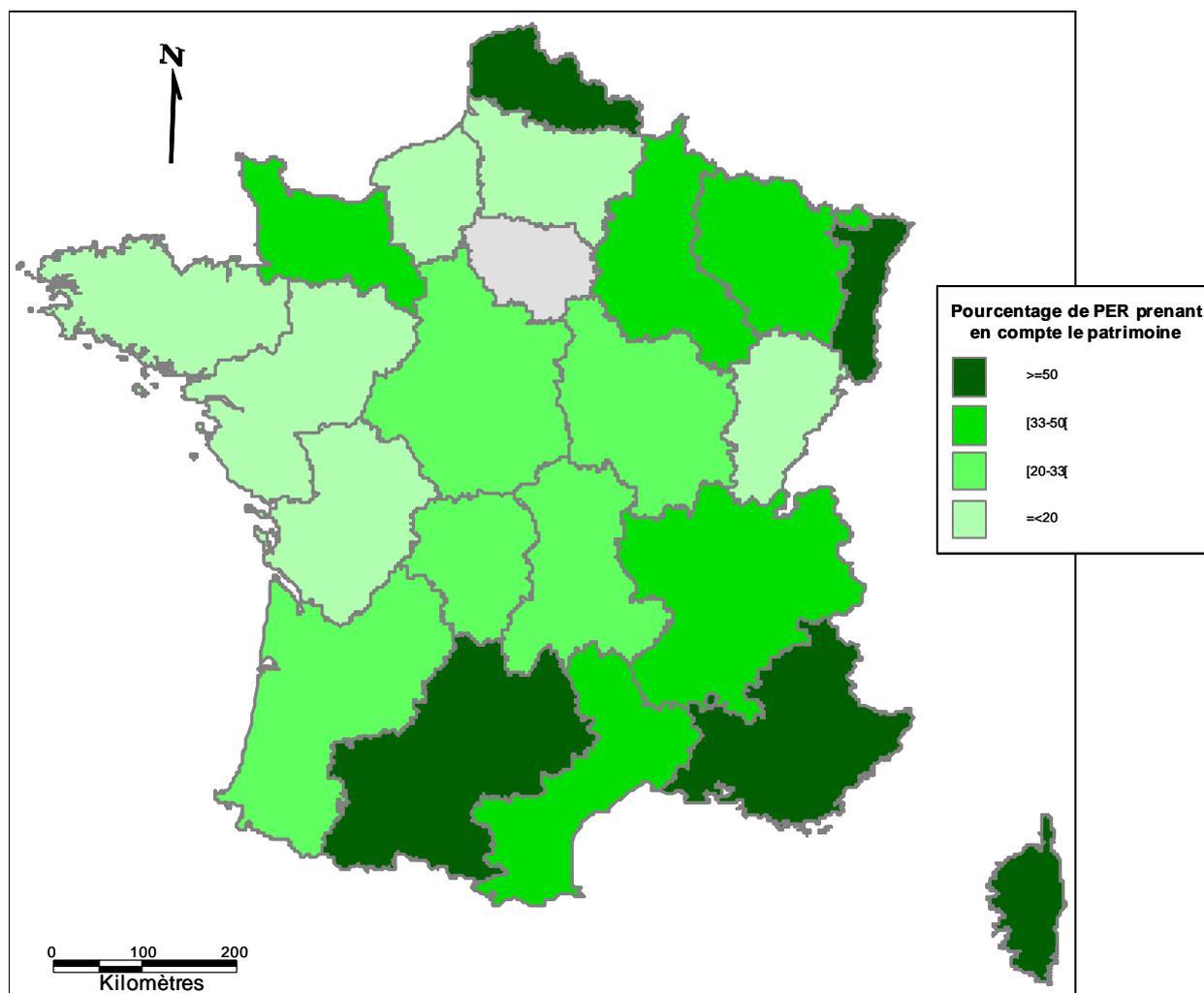
En premier lieu apparaissent les projets importants, organisés autour d'une thématique centrale et d'un lieu unique. A titre d'exemple, peuvent être proposés le pôle hippique et touristique de Pompadour, l'aménagement du fort Condé à Givet et le Musée de l'imaginaire Lalique. Ce type de projet représente 17% des réponses.

Avec 42% des dossiers, la forme la plus fréquente agrège plusieurs projets diffus à une thématique principale. Le projet de Vinça-Canigou, aux sources de la Catalogne prévoit le développement de l'économie touristique à partir de la valorisation de patrimoines culturels et naturels en associant plusieurs actions : musée archéologique, musée de la mine, aménagement canyoning, signalétique et infrastructures d'accueil. La forme privilégiée est celle du réseau avec, dans la plupart des cas, une centralité identifiée.

La troisième forme associe plusieurs projets hétérogènes. Il s'agit d'un package du territoire en micro-projets multiples, de natures différentes. Elle regroupe 32% des dossiers. Ainsi le projet de développement touristique de la Communauté de Haute Provence (04), juxtapose un studio d'enregistrement, la restauration de villages, de fontaines, de jardins, le développement du conservatoire mondial de la lavande, la valorisation des eaux thermales, le développement des biocarburants, et la mise en place d'un procédé Wifi. Cet exemple traduit plus la logique d'un panier de projets présenté à l'occasion d'une procédure de financement qu'une sélection marquée. 5% des dossiers n'ont pu être classés.

La destinée patrimoniale

Carte7. Pourcentage par région de projets PER déposés lors de la phase 1, prenant en compte le patrimoine, en France en 2006.



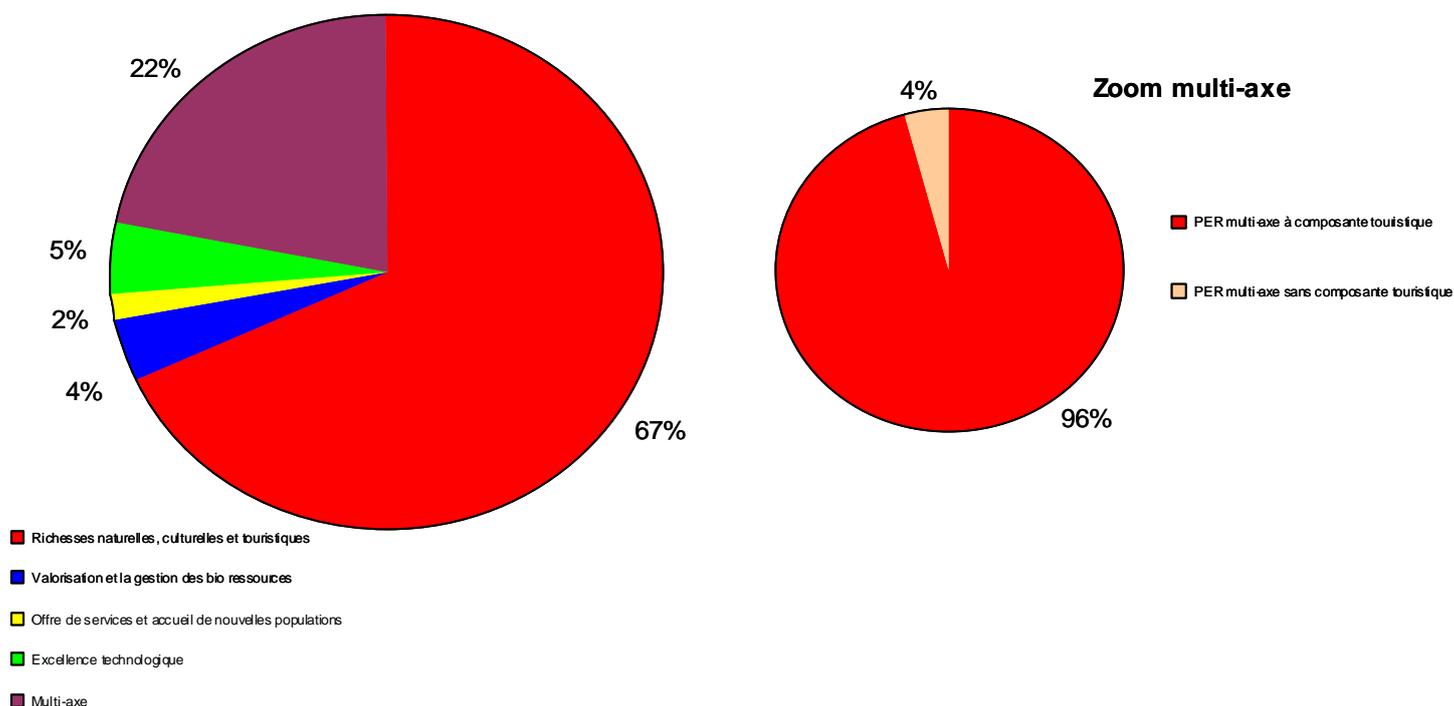
Sources : DIACT, CERMOSSEM, 2007

En France, la prise en compte du patrimoine dans les PER n'est pas homogène. Si dans le nord-ouest le pourcentage de PER le prenant en compte est très faible, elle est bien plus forte dans le nord-est et le sud-est de la France. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne nationale pour les régions du centre.

Moyenne nationale : 33,1%.

Rhône-alpes : 35,5%.

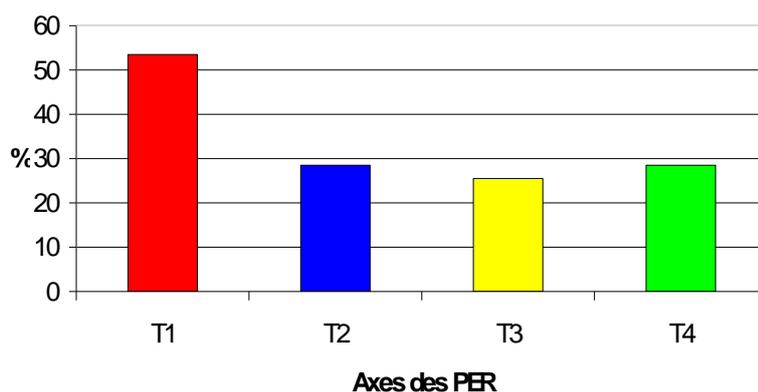
Fig4. Répartition des projets PER déposés lors de la phase 1, traitant du patrimoine suivant l'axe du projet, en France en 2006.



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007

Environ 88% des PER invoquant le patrimoine sont développés autour de l'axe tourisme...

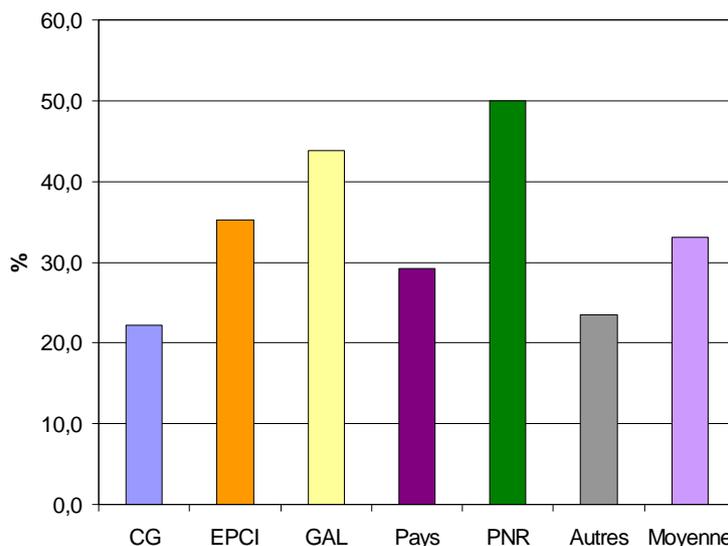
Fig5. Part des projets PER déposés lors de la phase 1 traitant du patrimoine suivant les axes des projets



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007

...cependant, les PER à vocations touristique ne s'appuient pas que sur le patrimoine, puisque seulement 55,7% d'entre eux l'abordent. En outre, l'invocation du patrimoine dans les autres axes est inférieure à 30%.

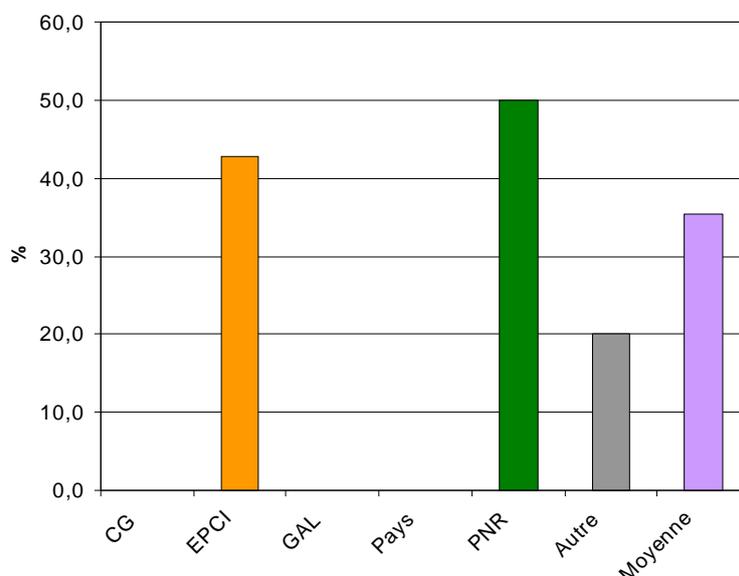
Fig6. Répartition nationale des projets PER déposés lors de la phase 1 traitant du patrimoine, en fonction des porteurs de projet



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007

Au niveau national, 1/3 des PER traite du patrimoine. Tous les types de porteurs de projet l'abordent, mais jamais cette part ne dépasse 50% des projets. Néanmoins, la proportion est plus forte pour les PNR et les GAL. Cela est principalement dû à la place essentielle que tient le patrimoine dans les compétences originelles de ces structures.

Fig7. Répartition en Rhône-Alpes des PER traitant du patrimoine en fonction des porteurs de projet



Sources : DIACT, CERMOSEM, 2007

La part des PER prenant en compte le patrimoine est relativement semblable à la moyenne nationale (35,5%). Les projets à caractère patrimonial sont principalement portés par des EPCI et des PNR, en raison de la situation particulière de la région.

Les dossiers s'appuyant sur la notion de patrimoine ont fait l'objet d'un examen approfondi sur quatre régions : Rhône-Alpes, Provence Alpes Cote d'Azur, Languedoc-Roussillon et Auvergne. L'analyse des dossiers révèle une très forte représentation du patrimoine culturel (35% contre 5% pour le patrimoine naturel), mais surtout une tendance à mixer les deux dans des projets globaux (45% du total des projets). Celle-ci montre aussi l'importance du patrimoine matériel (58% contre 5% pour le patrimoine immatériel) et des projets s'appuyant sur la combinaison des deux types de patrimoine (35%). Les projets développés autour du patrimoine intègrent une approche globale qui mobilise une importante diversité d'objets patrimoniaux.

S'il existe une grande variété d'objets (lieu de mémoire, voie ferrée, cloître, mines...), peu d'entre eux sont spécifiques, c'est à dire liés au territoire et à ce titre non reproductibles ailleurs. On les retrouve pour la plupart dans d'autres projets. Ainsi, peu de ressources apparaissent réellement spécifiques, alors qu'elles sont toutes présentées comme telles. Le patrimoine témoigne ainsi d'une sélection de valeurs, qui vont déterminer le sens que les acteurs entendent privilégier dans la construction d'une représentation de leur devenir. Fondé sur une logique de sélection et de transmission, le patrimoine révèle des choix de développement orientés vers la préservation des ressources.

L'étude des corps de projets mobilisant la notion de patrimoine nous a permis d'identifier trois types de projet :

- les projets qui sont dans une logique de développement patrimonial. Ils représentent près d'un dossier sur deux.

Les activités envisagées dans ces projets sont souvent de type pédagogique et visent à faire connaître le patrimoine, à le sauvegarder. Le caractère non marchand du projet est très présent, il est au cœur du projet, même s'il y a des nécessités de type économique. Le développement est pensé respectueux de l'identité et des caractéristiques du territoire.

- les projets qui sont dans une logique de développement patrimonial à forte visée économique

Les dossiers classés dans cette catégorie insistent beaucoup sur les aspects économiques (impacts) et les retombées non marchandes ne sont présentes qu'en arrière-plan. Le cœur du projet est économique, on veut augmenter et assurer les retombées sur le territoire. Ainsi, ce projet où la démarche patrimoniale non marchande n'apparaît pas vraiment : « sans oublier la spécificité de nos villages et leur caractère typique que nous nous efforçons de restaurer et de mettre en valeur pour attirer les visiteurs. ». Le secteur non marchand n'est ici qu'en arrière plan.

- les projets qui sont essentiellement tournés vers une logique de développement productiviste

Dans ces dossiers, on ne trouve pas de réelle préoccupation patrimoniale. Le développement du territoire est pensé à partir de la ressource patrimoniale parce qu'un créneau a été identifié sur le marché. La révélation de la ressource se fait pas des investisseurs privés pour des retombées et des activités de type économique. L'utilisation du mot « patrimoine » ne s'accompagne d'aucune responsabilité ou contrainte particulière.

Perspectives de recherche

L'analyse des dossiers de PER ici présentée nous a permis d'avancer quelques premiers éléments de résultats. Ceux-ci ouvrent plusieurs pistes de recherche :

Faire avec la compétitivité ?

Comment les acteurs territorialisés s'inscrivent-ils dans ce nouvel horizon de projet qu'est la compétitivité ? Inscrivent-ils leurs projets dans des logiques de compétition, ou bien déploient-ils d'autres formes de développement dont les enjeux, les objectifs et les contenus demandent à être précisés ?

Garder le cap ?

Comment les territoires assurent-ils leur contribution au développement durable ?
Comment se construisent les choix et les décisions au niveau des territoires ?
Comment se règle le jeu d'échelles ?

Combiner l'inconciliable ?

Comment les territoires articulent-ils les impératifs de compétitivité et de durabilité tels qu'ils sont aujourd'hui avancés ?

Notre hypothèse centrale est que le territoire de projet constitue un mode d'adaptation à la globalisation. A côté d'un modèle de développement productif tourné vers la compétitivité, émergerait un mode de développement patrimonial et culturel, qui mobilise des ressources territoriales spécifiques, dans le cadre d'un mode de gouvernance particulier. Face au renforcement continu de normes issues de nombreux échelons, qui peuvent être de niveau supranational, ou national, puis des niveaux déconcentrés de l'Etat, ou des collectivités décentralisées, le projet de territoire va constituer une interface au sein de laquelle les acteurs territorialisés vont développer des stratégies d'adaptation. En créant de nouveaux cadres de coopération, ils vont tenter de dépasser les systèmes de normes externes au territoire. Ce faisant, ils vont s'appuyer sur des processus de spécification, pensés comme des possibilités de « sortie » par le haut face aux mécanismes de concurrence par les prix.

Approche typologique des formes de développement

	Productiviste	Patrimoniale
Spatialité	A spatiale	Territoriale
Ressource	Génériques	Territoriales
Temps	Court (marché)	Long (reproduction)
Impact ressource	Décyclage (dévalorisation)	Surcyclage (survalorisation)
Mode de coordination	Fermé	Ouvert
Projection	D'opportunité	D'adaptation

Cette première phase d'analyse nationale des dossiers constitue donc pour nous les préliminaires d'une recherche plus approfondie sur ce qui motive l'émergence des territoires de projet, au-delà bien sûr des propositions gouvernementales.

Une deuxième phase, proposant de travailler à l'échelle de la région Rhône-Alpes, tentera ainsi de répondre aux questions que nous venons de mettre en avant.

Bibliographie

- AYDALOT (1986) : “ L’aptitude des milieux locaux à promouvoir l’innovation ”. in “ Technologies nouvelles et ruptures régionales. Economica, Paris, 1986, pp. 41-58
- BAREL Y. (1981), Modernité, code, territoire, Les annales de la recherche urbaine n°10/11 ; p3-21
- CAMAGNI R., MAILLAT D., MATTEACCIOLI A. (éd.), (2004), Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, institut de recherches économiques et régionales, éd. EDES, Neuchâtel.
- CUNHA A. (1988), Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, L’espace géographique n°3, p181-198
- DATAR (2003), Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à nouvelle politique de développement rural durable, *Paris : CIADT.*
- DAVEZIES L., LEJOUX P. (2003), Un train peut en cacher un autre. Derrière l’économie productive, attention à l’économie présentielle, communication au colloque de l’Association de Science Régionale de Langue Française, Lyon, septembre.
- GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- GUMUCHIAN H, GRASSET E. (1998), Quels services, pour quelles campagnes de demain ?, Montagnes méditerranéennes, n°8, pp. 97-102.
- JULIAN X. (2006), La place du patrimoine dans les projets de développement territoriaux Première analyse des dossiers de candidature des « Pôles d’Excellence Ruraux », Mémoire de Master I, Institut de Géographie Alpine, Grenoble
- KAYSER B. (1990), La renaissance rurale, Armand Colin, coll. U sociologie, Paris, 316 p.
- LORIDAN. M (2004), La toponymie des territoires LEADER+, Mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.
- MATHIEU N. (1998), La notion de rural et les rapports villes/campagne en France : les années quatre-vingt-dix, Economie rurale, n°247, pp. 11-19.
- PECQUEUR B. (2006), Le tournant territorial de l’économie globale, Espaces et sociétés, n°124-125
- PERNET F., LANGLET A., LARDON S., TRIBOULET S. (1994), La notion de système rural localisé : un outil pour les politiques régionales. Recherches-systèmes en agriculture et développement rural, Montpellier, CIRAD, pp. 920-925.